

L'AFFAIRE DE GLOZEL

Le rapport de MM. Randoïn et Maheu

Un nouvel arrêt vient d'être rendu contre Glozel, station préhistorique, arrêt qui, lui aussi, conclut à la fraude et à la non-authenticité du gisement; c'est la seconde partie du rapport que M. Bayle, alors directeur des services de l'identité judiciaire, avait été chargé de remettre sur les objets saisis au musée Fradin, et que viennent d'établir MM. Randoïn, assistant de géologie au Collège de France, et Maheu, chef des travaux de micrographie à la faculté de pharmacie. Ce rapport est, en effet, terminé; il sera remis au juge dès que les experts l'auront signé, c'est-à-dire incessamment. La condamnation n'étonnera pas — puisqu'elle ne fait que confirmer les premières conclusions de M. Bayle et que les conclusions des experts avaient été quelque peu galvaudées; le rapport précise et justifie.

Rappelons brièvement des faits qui n'ont point toujours été exactement rapportés. Le 25 février 1928, sur plainte contre inconnu déposée par la Société préhistorique de France, une perquisition est faite à Glozel; un certain nombre d'objets : briques, tablettes gravées, statuettes, galets, harpons, aiguilles, etc. sont saisis. M. Python, juge d'instruction de Moulins, commet M. Bayle pour les examiner et déterminer s'ils sont, comme certains le prétendent, néolithiques. M. Bayle demande — et obtient — que MM. Randoïn et Maheu soient autorisés à l'assister. 10 mai 1929, dépôt de la partie du rapport qui concerne les galettes gravées; ces galettes ne sont point authentiques (1). 16 septembre 1929, assassinat de M. Bayle. Les analyses relatives aux objets en terre plastique, aux objets en os ou aux galets gravés sont à ce moment à peu près terminées. Toutefois le rapport n'est point encore rédigé. MM. Maheu et Randoïn demandent au juge de Moulins confirmation de leur mission. M. Python saisit M. Villette, doyen des juges de Paris, qui prie les deux assistants de M. Bayle d'achever le travail.

C'est donc la rédaction, la mise au point, la présentation d'un rapport à l'établissement duquel ils avaient dès le début collaboré, que MM. Maheu et Randoïn ont assumés. M. Amy, sous-directeur de l'identité judiciaire, et qui par là travaillait en quotidienne collaboration avec M. Bayle, a été également consulté. La tâche délicate fut faite avec soin puisque huit mois se sont écoulés avant qu'on nous l'ait déclarée achevée. Les deux experts ont d'ailleurs tenu à vérifier les conclusions auxquelles M. Bayle était parvenu et ont dû, pour cela, recommencer plusieurs des expériences.

Le rapport est fort volumineux: 200 pages illustrées d'une soixantaine de photographies ou de schémas. Il se divise en trois parties qui concernent respectivement les objets en terre plastique, parfois appelés poteries; les objets en os; les galets. Comme nous l'avons signalé, le rapport emporte condamnation de Glozel: des analyses microchimiques, microbiologiques, pétrographiques, il résulte que la plupart de ces objets sont d'origine récente. Toutefois, tandis que M. Bayle avait pu dire qu'aucune des trois galettes qu'il avait examinées n'était néolithique; pour certains des objets étudiés, et notamment pour plusieurs des galets, il a été impossible à MM. Randoïn et Maheu de conclure.

Précisons que la condamnation ne vient pas de la constatation d'une ou deux anomalies toujours possibles, mais du nombre même des contradictions scientifiques relevées, nombre qui, aux yeux des deux experts, implique nécessairement le faux.

L'analyse des objets en terre plastique a amené les mêmes découvertes que l'examen des galettes gravées. Dans la masse même des objets — et notamment dans la pâte d'une idole bisexuée dont l'existence a provoqué de si abondants commentaires — ont été trouvés des fragments de graminées, des glumes ou même des débris d'éta mine contenant encore des grains de pollen. Les réactions microchimiques ont prouvé que ces débris végétaux étaient récents; les parois cellulaires étaient encore imprégnées de lignine. La matière colorante n'avait pas encore disparu des glumes. On a maintes fois signalé la découverte dans une bobine d'une queue de pomme fraîche. Le rapport précise que cette queue contient encore du tannin, matière qu'un séjour prolongé en terre aurait fait disparaître. Ces débris, il n'est peut-être pas inutile de le rappeler, n'étaient point superficiels et il a fallu gratter, user les fibres des objets pour les découvrir. La teneur en chlorophylle des débris est nettement supérieure à ce qu'elle aurait été dans des plantes anciennes; la présence de cette chlorophylle est incompatible avec l'âge attribué aux objets dans lesquels on a découvert les fragments. Cette constatation semble celle que MM. Randoïn et Maheu ont estimé la plus caractéristique.

Mêmes conclusions pour ce qui concerne les objets en os. Quelques-uns d'entre eux, notamment des harpons, paraissent anciens; la plupart sont récents. M. Bayle avait pu se procurer des os provenant d'anciens cimetières parisiens; il avait également opéré sur des os de collection: n'avait-il pas prié M. Salomon Reinach de lui envoyer de Saint-Germain des os néolithiques? Une série d'analyses ont permis d'établir la dégradation histologique des os, depuis les époques contemporaines jusqu'aux néolithiques. De ces examens, il résulte que les objets en os trouvés à Glozel proviennent d'os frais. De nombreuses coupes histologiques, dont les schémas ont été joints au rapport, établissent ce fait. D'autres expériences aussi: donnons un exemple. Avant de commencer l'étude histologique d'un os, on le laisse tremper dans de l'alcool chlorhydrique. Les sels calcaires se dissolvent, l'osséine, trame malléable, tissu de l'os, demeure. Lorsqu'il s'agit d'os récents, l'os conserve sa forme et devient gélatineux; pour les os anciens, au contraire, la masse tombe en bouillie au fond du verre; il devient impossible d'y faire aucune coupe. Or l'un des objets glozéliens en os a la forme d'un trident; l'une des dents a été plongée dans l'alcool chlorhydrique; la dent ne s'est point détachée du tronc et une photographie a pu en être prise alors qu'elle était à demi pliée.

On admet que pour des os remontant à l'époque mérovingienne, il est déjà difficile de faire une coupe après que l'os a été décalcifié par un séjour dans l'alcool chlorhydrique. A plus forte raison pour des os remontant à l'époque préhistorique et on ne peut alors obtenir de coupes que par usure sur une meule. Or, pour la plupart des objets en os saisis à Glozel des coupes ont été faites même après maintien dans l'alcool.

La plupart des galets examinés sont de constitution ardoisière, l'examen des traits a permis à MM. Randoïn et Maheu de dire qu'ils paraissent avoir été tracés avec des instruments ayant la résistance de l'acier. Aucune parcelle de métal n'a été trouvée, mais la régularité des traits, l'allure du travail prouvent que le stylet n'a pas subi l'usure, la déformation qu'aurait éprouvées un instrument de silex. D'autre part, la patine des traits n'est pas celle qu'on aurait dû trouver sur des dessins néolithiques, certains ont conservé la coloration bleutée des traits récemment tracés à l'ongle sur une simple ardoise. L'altération chimique n'était en rien comparable à celle qu'on aurait dû atteindre, étant donné l'âge attribué par certains aux dessins. Toutefois, comme nous le disons plus haut, pour de rares galets les experts ont suspendu leur jugement.

Comme l'avait fait M. Bayle, MM. Randoïn et Maheu ont pris soin de ne pas détruire entièrement les objets sur lesquels ils avaient opéré; des contre-expertises restent donc possibles.

On ne peut espérer que le rapport mettra fin aux polémiques engagées: on sait que certains mettent en doute la légalité même de la perquisition et prétendent que la saisie n'a point été régulière. Ce à quoi M. Bayle répondait que le procès-verbal portait les signatures des Fradin et que plusieurs des objets examinés ont provoqué d'abondants commentaires de la part des Glozéliens. Une chose ne pourra être mise en doute: le désintéressement et l'absence de tout parti pris de MM. Randoïn et Maheu.

ROBERT GAUTHIER.

(1) Voir le *Temps* du 11 mai 1929.

Le Temps

15/05/1930

Bibliothèque Maison de l'Orient



145391